

« Approche de genre : Mieux appréhender les violences sexistes » Jeudi 7 octobre 2010

Cette demi-journée s'inscrit dans le cadre de l'année 2010 où les violences faites aux femmes sont déclarées « grande cause nationale ».

Cette manifestation était particulièrement ouverte à tous-tes les professionnel-les et bénévoles concerné-e-s par les violences de genre et plus particulièrement à celles faites aux femmes. Ce colloque s'est situé en dehors des débats académiques concernant la violence dans le couple en se référant aux violences de genre.

En s'appuyant sur l'analyse de la problématique et les regards croisés de trois conférencières :

- ☞ **Emmanuelle LATOUR**, Secrétaire Générale de « L'observatoire de la parité entre les femmes et les hommes »¹
- ☞ **Ernestine RONAI**, Présidente de « l'observatoire départemental des violences envers les femmes » du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
- ☞ **Geneviève COURAUD**, Responsable de « L'Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances » du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Ce colloque a proposé une réflexion et des actions pour faire évoluer le regard que porte notre société sur cette question récurrente des violences sexistes.

Chaque Intervenante a présenté ses observatoires respectifs et les actions menées par chacun.

¹ L'Observatoire de la parité a fêté ses quinze ans ce mois-ci.

■ L'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis

Il est l'unique Observatoire sur les violences faites aux femmes en France. Il travaille avec 17 établissements scolaires et a pu créer de nombreuses affiches antisexistes avec des jeunes de 3ème.

« Notre objectif est d'aider les femmes à dénoncer plus facilement les violences qu'elles subissent et d'aider les professionnels à mieux entendre ces femmes. »

Il s'agit ici d'impulser une dynamique de projet avec des partenaires autour de la question des violences faites aux femmes. Acteurs des réseaux associatifs et institutionnels sont invités à travailler ensemble sur ce problème ainsi qu'avec le public. La fonction d'observation consiste à réunir le plus de données possible concernant les violences envers les femmes. Pour ce faire, l'observatoire travaille en partenariat avec tous les services du Conseil général, la police, la justice...

Cet Observatoire est aussi le lieu de bonnes pratiques.

Ernestine RONAI a développé l'idée que l'appropriation du corps des femmes par les hommes est une des bases du sexisme.

En témoignent les statistiques sur ces violences (130 millions de femmes et fillettes excisées dans le monde) et l'impact des rapports sociaux sur ces violences. Pour preuve, dans certains pays, les veuves sont brûlées tandis que d'autres sont taxées de sorcière. Au Pakistan, le taux de violence entre les femmes et les hommes est estimé à 80%, tandis qu'en France, 1/10 femme est victime de violence conjugale.

En Seine-Saint-Denis, une enquête menée auprès des jeunes filles (18-21 ans) a révélé entre autres que 13% des filles ont subi de agressions sexuelles et 23% des agressions physiques graves.

Après avoir exposé les mécanismes précurseurs et le schéma de la violence conjugale au sein du couple, allant de l'emprise à la peur, l'importance des autres, les « aidants » est primordial pour casser le cycle.

■ L'Observatoire départemental du droit des femmes et de l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône

Créé en 2005, l'idée d'un Observatoire a émergé lors de l'agression d'une jeune collégienne violentée, ligotée sur un caddie à Marseille en 2004.

Suite à cela, le Conseil Général a mené des actions éducatives sur la lutte contre les stéréotypes, notamment.

Présidée par Geneviève Couraud et ses 2 vices présidentes (conseillères générales), l'observatoire est constitué d'un groupe de 20 expert-es (enseignant-es, juristes, travailleurs sociaux et médicaux), ceux sont les « militant-es de cœur ».

Le recrutement se fait selon l'engagement des acteurs dans la défense du droit des femmes.

Cet Observatoire, né de l'important tissu associatif marseillais revêt 3 missions :

- ☞ Identifier les difficultés rencontrées par les femmes
- ☞ Améliorer le tissu associatif
- ☞ Initier la prise en compte de l'analyse de genre dans les décisions

L'Observatoire départemental du droit des femmes et de l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône mène également des enquêtes quantitatives et qualitatives telles le travail des femmes. En 2006, une étude a été commanditée au CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) sur les freins à l'emploi des femmes dans le Département des Bouches du Rhône et les disparités dans les bassins d'emploi.

■ L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

L'observatoire de la parité a pour mission de faire progresser la situation des femmes en France. Les membres, hommes et femmes, sont choisis en raison de leur compétence et de leur activité. Ils sont nommés par le premier ministre avec l'appui du ministre chargé des droits des femmes, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Le conseil décide d'un groupe de travail triennal.

Elu-e-s des différentes formations politiques, acteurs et actrices de la vie associative, universitaires, représentant-e-s du monde de l'entreprise, les membres de l'Observatoire de la parité reflètent par la diversité de leurs expériences toute l'étendue des débats sur les politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les présidentes des délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du C.E.S.E sont membres de droit. (Décret 2009).

Depuis son renouvellement par le décret du 1er juin 2010, l'Observatoire de la parité comprend 37 membres, parlementaires, acteurs et actrices de la vie associative, universitaires

Elle explique comment nous sommes passés de « *la loi garantie à la loi favorisée* ». En effet, la réforme constitutionnelle de 1999 a marqué une étape décisive, en inscrivant pour la première fois dans notre loi fondamentale le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

En amont, le travail de l'Observatoire a permis de fonder la réforme sur un diagnostic qui était assez largement partagé. Il est aussi largement derrière la loi de 2007 sur la parité dans les exécutifs locaux. Mais c'est aussi en matière d'égalité professionnelle que l'Observatoire a pu se distinguer.

Emmanuelle Latour, à travers l'Observatoire parle de genre pour aborder les questions de sexe, afin de « *prendre en compte la hiérarchie* ».

Les échanges lors de la table ronde et avec la salle ont principalement été axés sur :

- ☞ La place des enfants dans les foyers violents
- ☞ Le traitement des hommes violents (psychologique, systémique...)
- ☞ La prostitution comme violence sexiste
- ☞ Les formations et enseignements concernant la sensibilisation à l'égalité femmes/hommes.